

Sécurité Saint-Sylvestre : mesures temporaires d'interdiction, de détention et d'utilisation d'artifices



Sécurité Saint-Sylvestre : mesures temporaires d'interdiction, de détention et d'utilisation d'artifices

Communiqué de la Préfecture du Gers relatif aux mesures temporaires d'interdiction, de détention et d'utilisation d'artifices :

L'utilisation des artifices et fusées est de nature à créer des troubles à la tranquillité et à l'ordre public notamment dans des lieux où se tiennent des rassemblements de personnes alors même que les services de l'État sont pleinement mobilisés pour assurer la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble du département.

Xavier Brunetière, préfet du Gers, a décidé par arrêté préfectoral d'interdire temporairement,

du vendredi 30 décembre 2022 à 12h jusqu'au mardi 3 janvier 2023 à 20h, dans tout le département :

la vente, la détention et l'usage de feux d'artifices, fusées et pétards sur la voie publique ;

la détention, le transport ou la vente de combustible dans tous récipients transportables (jerricans, bidons, etc.)

En revanche, l'utilisation des artifices de divertissement par des artificiers, titulaires d'un certificat de qualification, demeure autorisée dans le cadre des **spectacles pyrotechniques dûment déclarés**.

Chaque année à l'échelle nationale, on constate un très grand nombre d'accidents et de blessures graves aux mains et aux yeux, suite à l'utilisation de pétards sans précaution.

L'utilisation d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques impose des précautions particulières au regard des risques encourus pour ceux qui les manipulent et pour leur entourage.

Par ailleurs, pour le bon déroulement des festivités de la Saint-Sylvestre, le préfet rappelle que les forces de sécurité seront pleinement mobilisées quant au respect des règles de sécurité routière.

Ne prenez pas la route si vous avez bu : désignez un Sam ou restez dormir sur place ;

Respectez la signalisation routière et les limitations de vitesse ;

Ne faites pas de blague avec les numéros d'urgences.